

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2013/2

26 février 2013

Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire
(GOV/2013/3)

Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire

15-17 décembre 2012

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. Après l'accident survenu le 11 mars 2011 à la centrale nucléaire de Fukushima de la TEPCO (l'accident de Fukushima Daiichi), une Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire a été organisée en juin 2011 à Vienne (Autriche) pour diriger, sous l'égide de l'AIEA, le processus visant à tirer des enseignements de l'accident et à en tenir compte en vue de renforcer la sûreté nucléaire, la préparation des interventions d'urgence et la radioprotection des personnes et de l'environnement au niveau mondial. La Conférence ministérielle a adopté à l'unanimité une déclaration priant notamment le Directeur général de l'AIEA d'établir un Plan d'action sur la sûreté nucléaire (le Plan d'action). Ce plan, qui définit un programme de travail destiné à renforcer le cadre mondial de sûreté nucléaire, a été adopté à l'unanimité par le Conseil des gouverneurs et approuvé par tous les États Membres à la cinquante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale, en septembre 2011.

2. Depuis l'adoption du Plan d'action, de nombreux enseignements ont été tirés et des progrès importants ont été réalisés dans des domaines clés de la sûreté nucléaire, comme l'évaluation de la sûreté des centrales nucléaires, les services de l'AIEA d'examen par des pairs, la préparation et la conduite des interventions d'urgence et les normes de sûreté de l'AIEA, etc., contribuant ainsi au renforcement de la sûreté nucléaire dans le monde. D'importantes activités sont en cours et se poursuivront à l'avenir dans tous les domaines couverts par le Plan d'action. Des efforts conjoints et un engagement sans réserve de la part du Secrétariat de l'AIEA, des États Membres et d'autres parties prenantes seront nécessaires pour les mener intégralement et efficacement à bonne fin.

3. Après l'accident de Fukushima Daiichi, le Japon a fait part de son intention de partager avec la communauté internationale l'expérience et les enseignements tirés de l'accident afin de contribuer au renforcement de la sûreté nucléaire dans le monde. Il a été noté dans le Plan d'action que la « conférence de haut niveau [devant être organisée par] le Japon et l'AIEA en 2012 fournira l'occasion de tirer d'autres enseignements et de promouvoir la transparence ».

4. Dans ce contexte, le Japon a organisé, en coparrainage avec l'AIEA, la Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire (la Conférence) du 15 au 17 décembre 2012 dans la Préfecture de Fukushima.

B. La Conférence ministérielle

5. Le principal objectif de la Conférence a été de contribuer au renforcement de la sûreté nucléaire mondiale en donnant une nouvelle occasion de partager avec les ministres et experts de la communauté internationale les connaissances et enseignements complémentaires qui ont été dégagés de l'accident de Fukushima et de gagner encore en transparence, notamment au niveau de la mise en œuvre du Plan d'action. La Conférence a donné une nouvelle occasion à la communauté internationale de reconfirmer l'importance de la sûreté nucléaire et de maintenir et d'accroître la dynamique en faveur d'un renforcement de la sûreté nucléaire mondiale.

6. Les délégués et les médias ont été informés de la situation actuelle à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, notamment de l'intensité de rayonnement et des difficultés rencontrées par le Japon après l'accident pour entreprendre le déclassement et la remédiation, ainsi que du bilan actuel des dommages et des mesures de rétablissement dans les zones situées autour de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi.

7. Il a été souligné que les mesures à prendre dans une situation d'urgence nucléaire ou radiologique devaient absolument s'appuyer sur des informations scientifiques et objectives et que la coopération internationale devait encore être intensifiée pour répondre à une situation d'urgence.

8. La Conférence avait pour coprésidents M. Koichiro Gemba, Ministre japonais des affaires étrangères, et M. Fadillah bin Hj. Yusof, Vice-Ministre malaisien des sciences, de la technologie et de l'innovation. Le Directeur général de l'AIEA, M. Yukiya Amano, a fait une déclaration à la séance plénière.

9. La conférence a été suivie par plus de 700 délégués représentant 117 pays et 13 organisations internationales. Parmi les délégués, quarante-six avaient le rang de ministre ou un rang équivalent, ou dirigeaient une organisation.

10. La conférence a consisté en une séance plénière, au cours de laquelle les chefs de délégation ont prononcé leurs déclarations, et trois séances de travail, auxquelles ont participé des experts reconnus au niveau international comme orateurs et intervenants principaux. Comme il est décrit plus en détail à la section E du présent rapport, les séances de travail ont couvert les principaux thèmes suivants :

- La première séance de travail, « Enseignements tirés de l'accident survenu à la centrale nucléaire de la TEPCO à Fukushima », a permis de passer en revue les enseignements tirés de l'accident de Fukushima, les mesures de prévention d'un accident et d'atténuation de ses conséquences, ainsi que la sûreté de l'exploitation d'installations nucléaires et la protection des centrales nucléaires contre les grandes catastrophes naturelles.

- La deuxième séance de travail, « Renforcement de la sûreté nucléaire, notamment de la préparation et de la conduite des interventions d'urgence, à la lumière de l'accident de la centrale nucléaire de la TEPCO à Fukushima », a permis d'examiner les possibilités de renforcer davantage la sûreté nucléaire, notamment au niveau de la préparation et de la conduite des interventions d'urgence à la lumière de cet accident et des normes de sûreté de l'AIEA.
- La troisième séance de travail, « Protection des personnes et de l'environnement contre les rayonnements ionisants », a été l'occasion de discuter de la radioprotection, de la communication au public des informations concernant la radioactivité, des activités relatives à la remédiation, et des tâches liées à la recherche-développement pour les activités hors site.

C. Séance plénière

11. Comme il est indiqué plus haut, les observations liminaires ont été faites par les coprésidents de la Conférence et des déclarations ont aussi été faites par le Directeur général de l'AIEA et, au nom du pays hôte, par M. Koichiro Gemba, Ministre japonais des affaires étrangères.

12. M. K. J. Tokaiev, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'ONU.

13. Les déclarations faites en séance plénière émanaient de 71 chefs de délégations nationales et de cinq organisations internationales. Elles peuvent toutes être consultées sur le site web de la Conférence¹. Elles abordaient, sous l'angle national ou international respectif, des domaines étendus de la sûreté nucléaire tels que les enseignements tirés de l'accident de Fukushima, notamment les améliorations apportées à la sûreté nucléaire sur certaines questions techniques essentielles comme les évaluations de la sûreté, les examens par des pairs, la préparation et la conduite d'interventions d'urgence et les normes de sûreté, la protection des centrales nucléaires contre les aléas naturels extrêmes, l'indépendance réglementaire, l'efficacité, les compétences et les pouvoirs, le renforcement de la transparence et la diffusion d'informations au public, le besoin de renforcer les régimes de sûreté nucléaire aux niveaux national et international et la mise en œuvre efficace des normes de sûreté de l'AIEA.

14. Par ailleurs, ces déclarations ont mentionné la contribution du Plan d'action aux efforts internationaux visant à renforcer la sûreté nucléaire au niveau mondial ; le rôle de l'AIEA dans la coordination des efforts internationaux destinés à renforcer la sûreté nucléaire mondiale ; la contribution des réunions d'experts internationaux de l'AIEA à l'analyse de tous les aspects techniques et à la mise en application des enseignements de l'accident de Fukushima ; la deuxième Réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN) ; et l'assistance de l'AIEA aux États Membres qui entreprennent un programme électronucléaire et des activités de création de capacités sur la base des normes de sûreté de l'AIEA.

15. Le document final de la Conférence a été élaboré dans le cadre d'un processus de consultations non limitées avec des représentants des États Membres à Vienne, présidées par les représentants permanents du Japon et de la Malaisie auprès de l'AIEA. La déclaration, qui émane des coprésidents, s'efforce de refléter l'essentiel et les lignes de force qui se sont dégagées des vues exprimées par les États Membres tout au long du processus de préparation.

¹ <http://www-pub.iaea.org/iaemeetings/Presentations-Fukushima-Ministerial-Conference-on-Nuclear-Safety.aspx>

D. Déclaration des coprésidents de la Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire

M. Koichiro Gemba, Ministre japonais des affaires étrangères
M. Fadillah bin Hj. Yusof, Vice-Ministre malaisien des sciences,
de la technologie et de l'innovation

15 décembre 2012

Préfecture de Fukushima (Japon)

Le gouvernement japonais, en coparrainage avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), accueille la Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire du 15 au 17 décembre 2012 dans la Préfecture de Fukushima (Japon), après la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire tenue en juin 2011, qui a conduit à l'adoption, à l'unanimité, du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire (le Plan d'action) par la Conférence générale de l'AIEA en septembre 2011.

La Conférence a principalement pour objectif de contribuer au renforcement de la sûreté nucléaire dans le monde entier. Elle constitue une nouvelle occasion de partager avec les ministres et experts de la communauté internationale les connaissances et enseignements complémentaires qui ont été dégagés de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de la TEPCO (l'accident de Fukushima Daiichi) ; de gagner encore en transparence ; et d'examiner l'évolution des activités menées au niveau international pour renforcer la sûreté nucléaire, notamment par la mise en œuvre du Plan d'action et des mesures visant à protéger les populations et l'environnement des rayonnements ionisants.

La Conférence rassemble les États Membres de l'AIEA, représentés pour un grand nombre au niveau ministériel, ainsi que les organisations internationales pertinentes. Elle a été ouverte par M. Koichiro Gemba, Ministre japonais des affaires étrangères, qui a fait une déclaration au nom du pays hôte, suivie d'une déclaration de M. Yukiya Amano, Directeur général de l'AIEA.

À la conférence, la communauté internationale a une nouvelle fois témoigné sa solidarité avec le Japon et sa population, ébranlés par le Grand séisme de l'est du Japon, le tsunami et l'accident de Fukushima Daiichi. Le gouvernement japonais lui en est profondément reconnaissant. Le rôle et les activités de l'AIEA depuis l'accident ont été salués, ainsi que la coopération continue avec le Japon, en particulier avec la Préfecture de Fukushima. Les participants ont apprécié la précieuse occasion qui leur a été offerte de se rendre dans cette préfecture et de se renseigner sur la situation et la vie des habitants de Fukushima.

À l'issue de la première journée de la Conférence, après avoir étudié de près l'essentiel des contributions des délégations en séance plénière et les lignes de force qui s'en sont dégagées, les coprésidents ont décidé de faire la déclaration suivante.

[Accident de Fukushima Daiichi et mesures d'intervention du Japon]

1. Les efforts considérables de relèvement et de reconstruction menés par la population et la Préfecture de Fukushima après le Grand séisme de l'est du Japon, le tsunami et l'accident de Fukushima Daiichi ont été vivement salués.

2. Les progrès tangibles accomplis dans le cadre des mesures d'intervention prises après l'accident de Fukushima Daiichi, comme la stabilisation de la centrale nucléaire et la forte diminution des rejets radioactifs sur le site depuis l'accident, dont a fait état le gouvernement japonais, ont été salués.
3. Il a été pris note des progrès des activités de remédiation hors site et de gestion des déchets, comme la mise en place de cadres juridiques et politiques et le renforcement des dispositions institutionnelles des autorités nationales et locales à cette fin.
4. L'accent a été mis sur l'intérêt de mettre en commun et de diffuser continuellement des informations objectives sur l'accident de Fukushima Daiichi ainsi que les enseignements qui en ont été tirés, car cela contribue aussi à accroître encore la transparence. À cet égard,
 - Il a été pris note avec satisfaction des rapports diffusés au niveau international par le Japon et par les missions internationales d'enquête et d'examen par des pairs menées par l'AIEA sur la situation après l'accident et sur les efforts de remédiation. Le Japon a été encouragé à continuer de communiquer des informations sur l'avancement du déclassé de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de la TEPCO, la remédiation sur le site et hors du site, et la gestion des déchets, notamment en accueillant des missions internationales de reconnaissance et d'examen par des pairs et en prenant la tête d'une initiative internationale visant à recueillir des données provenant des réacteurs de Fukushima Daiichi. Les enseignements tirés de ces activités devraient, grâce à leur diffusion et à la coopération avec la communauté internationale à cet égard, contribuer à renforcer la sûreté et l'efficacité des activités futures de remédiation et de déclassé dans le monde.
 - La création de l'Autorité de réglementation nucléaire en septembre 2012 et l'intention du Japon d'accueillir une mission du Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) ont été saluées.
 - Les rapports du Directeur général de l'AIEA sur les questions traitées par les trois réunions d'experts internationaux tenues à ce jour ont été salués, et on attend la publication, par l'AIEA, d'un rapport complet sur l'accident de Fukushima Daiichi en 2014, comme annoncé par le Directeur général à la cinquante-sixième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA.

[Renforcement de la sûreté nucléaire mondiale]

5. On a insisté sur le fait que la sûreté nucléaire était une condition préalable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, que le renforcement de la sûreté nucléaire était un processus continu et que l'on devrait se garder de tout excès de confiance en matière de sûreté.
6. On a souligné qu'il était important de souligner le rôle central de l'AIEA dans la promotion de la coopération internationale, de la coordination d'efforts internationaux accrus, de la fourniture de compétences et de conseils, de l'élaboration de normes de sûreté de l'AIEA à mettre en œuvre aussi largement et efficacement que possible, et de la promotion de la culture de sûreté nucléaire au niveau mondial, et ce pour renforcer la sûreté nucléaire mondiale.
7. On a insisté sur l'importance de la Déclaration adoptée à l'unanimité par la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, tenue à Vienne en juin 2011, et du Plan d'action approuvé à l'unanimité par le Conseil des gouverneurs puis adopté à la cinquante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA en septembre 2011.

8. On a salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action. On a souligné combien il importait d'intensifier les efforts pour appliquer pleinement le Plan d'action grâce à la coopération et à la participation efficaces et actives des États Membres, notamment par l'élaboration de plans, mesures et initiatives au niveau national, et combien il importait que les autres parties prenantes concernées participent à ces efforts.
9. On a souligné qu'il était absolument primordial de créer et de soutenir des organismes de réglementation nationaux compétents, ayant une indépendance réelle et des ressources humaines et financières suffisantes. À cet égard, les mesures prises par les États Membres pour renforcer leurs organismes de réglementation respectifs ont été saluées.
10. On a salué les évaluations nationales de la conception des centrales nucléaires par rapport aux aléas naturels extrêmes spécifiques aux sites, mesures prises ou en cours pour accroître en conséquence la protection contre ces aléas, mais aussi les améliorations au niveau de la conception, des procédures et des processus des centrales.
11. On a souligné l'importance cruciale des mesures de prévention des accidents graves et d'atténuation de leurs conséquences. On a aussi insisté sur le fait que les centrales nucléaires devaient être conçues, construites et exploitées en visant à prévenir les accidents et, si un accident venait à se produire, à en atténuer les effets et à éviter la contamination hors site.
12. On a salué le recours accru des États Membres aux examens internationaux par des pairs, en particulier ceux provenant de l'AIEA tels que les services IRRS, OSART (Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation) et EPREV (Examen de la préparation aux situations d'urgence), ainsi que les examens de suivi pertinents. En référence au Plan d'action, où les États Membres sont vivement encouragés à accueillir volontairement et régulièrement les services de l'AIEA d'examen par des pairs et les examens de suivi, on a estimé que les États Membres devraient, ce faisant, utiliser une approche systématique couvrant tous les domaines clés de la sûreté, mettre en œuvre les recommandations résultant de ces examens et accepter que les résultats de ces examens soient rendus publics dans les meilleurs délais.
13. L'importance de la promotion des normes de sûreté de l'AIEA pour qu'elles soient appliquées aussi largement et efficacement que possible par les États Membres a été soulignée. Les activités entreprises ou à venir concernant le réexamen des normes de sûreté de l'AIEA ont été saluées, et la Commission des normes de sûreté (CSS) et le Secrétariat ont été encouragés à poursuivre le réexamen, et si nécessaire la révision, des normes de sûreté pertinentes de l'AIEA.
14. On a insisté sur l'importance du renforcement des dispositions et des moyens de préparation et conduite des interventions d'urgence dont disposent l'exploitant/le titulaire de licence aux niveaux local, national, régional et international, ainsi que de la coopération en la matière. Dans ce contexte, on a salué les efforts menés par le Secrétariat pour renforcer le Réseau d'intervention et d'assistance (RANET), qui est un outil opérationnel pour la mise en œuvre de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, y compris le développement prévu des domaines fonctionnels et l'amélioration de la liste de ressources. Des points de vue ont été exprimés pour encourager les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au RANET et à enregistrer leurs capacités, ainsi que pour renforcer le rôle et les capacités de l'AIEA pour ce qui est d'appuyer le cadre international de préparation et de conduite des interventions d'urgence.

15. On a mis en avant l'intérêt de renforcer la transparence et l'efficacité, ainsi que de développer encore et d'améliorer la communication avec le public en cas d'urgence nucléaire ou radiologique pour pouvoir prendre des mesures adaptées et rapides s'appuyant sur des informations scientifiques et objectives. Il importe aussi de poursuivre la diffusion, de manière transparente et facilement compréhensible, d'informations véridiques et objectives pour que les différents acteurs aux niveaux local, national et international puissent prendre des mesures avisées et fondées sur le plan scientifique.
16. On a souligné combien il importait que les instruments internationaux sur la sûreté nucléaire, en particulier la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN), remportent l'adhésion la plus large possible et soient renforcés en améliorant leur mise en œuvre ou en les amendant selon que de besoin. Dans ce contexte, les résultats de la deuxième réunion extraordinaire des Parties contractantes à la CSN ont été pris en compte, comme les objectifs orientés vers l'action pour le renforcement de la sûreté nucléaire et la création du groupe de travail sur « l'efficacité et la transparence », qui est chargé de présenter à la prochaine réunion d'examen une liste de mesures destinées à renforcer le processus d'examen par des pairs ainsi que des propositions visant à amender, si nécessaire, la CSN. Il a été souligné que la mise en œuvre constante de ces instruments était nécessaire pour promouvoir la sûreté nucléaire mondiale.
17. Les travaux menés par le Groupe international d'experts en responsabilité nucléaire (INLEX) dans le cadre du Plan d'action en vue d'instaurer un régime mondial de responsabilité nucléaire ont été appréciés.
18. On a souligné l'importance d'aider les États Membres qui se dotent d'un programme électronucléaire à développer leurs infrastructures et leurs ressources humaines, et à mettre en place le plus haut niveau de sûreté sur la base des normes de sûreté de l'AIEA. On s'est félicité que ces États Membres accueillent les missions de l'AIEA d'examen par des pairs, comme INIR (Examen intégré de l'infrastructure nucléaire) et SEED (service d'examen du site et de la conception basée sur les événements externes) et on a encouragé une utilisation accrue de ces services.
19. On a souligné l'importance pour les États Membres et les autres parties prenantes concernées de mener des activités de recherche-développement ainsi que de formation théorique et pratique dans le domaine de la sûreté nucléaire et dans des domaines connexes comme le déclassement, la remédiation, et la protection des personnes et de l'environnement contre les rayonnements ionisants.
20. L'accent a été mis sur l'importance de la coopération internationale en vue de l'estimation de l'impact sur l'environnement et sur l'homme des rejets de matières radioactives lors d'un accident nucléaire. À cet égard, les efforts consentis par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour publier des rapports sur l'estimation préliminaire des doses et sur l'évaluation préliminaire du risque pour la santé humaine dans le cadre de l'accident de Fukushima Daiichi ont été notés avec satisfaction. Les travaux en cours du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR) sur l'évaluation des niveaux d'exposition et des risques radiologiques attribuables à l'accident, ont aussi été appréciés.

21. On a noté avec satisfaction le réexamen des critères génériques pour les matières radioactives présentes dans les denrées alimentaires, les aliments pour animaux et l'eau potable, que le Secrétariat a effectué, en coopération avec l'OMS et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), y compris la Commission du Codex Alimentarius, ainsi que d'autres organisations internationales compétentes. Un soutien a été exprimé en faveur de ces travaux, qui s'attacheront à clarifier, harmoniser et, le cas échéant, actualiser les documents d'orientation existants sur les niveaux de contamination de ces denrées après une urgence nucléaire ou radiologique.
22. On a encouragé une coopération plus étroite entre les réseaux pertinents d'organismes de réglementation, les exploitants nucléaires, les organismes d'appui technique et l'AIEA dans le domaine de la sûreté nucléaire, notamment dans la mise en œuvre des normes de sûreté de l'AIEA. Les progrès accomplis à cet égard ont été salués, en particulier la signature du mémorandum d'accord entre l'AIEA et l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO). Les organismes exploitants ont été encouragés à mettre en œuvre des mesures de sûreté nucléaire et à appuyer pleinement, par une contribution active, les efforts internationaux destinés à renforcer la sûreté nucléaire.

E. Séances de travail

16. Le président de la première séance de travail est M. Weightman, inspecteur en chef des installations nucléaires, Bureau de la réglementation nucléaire (Royaume-Uni); M. Jammal, vice-président exécutif et responsable de la réglementation, Commission canadienne de sûreté nucléaire (Canada) est le président de la deuxième séance de travail et M^{me} A. Dela Rosa, directrice, Institut philippin de recherche nucléaire (PNRI) (Philippines) est la présidente de la troisième séance de travail. Les orateurs et intervenants principaux ont fait des présentations ciblées à chaque séance de travail (cf. Programme de la conférence – Annexe 1), suivies d'échanges de vues entre délégués.

17. À la séance plénière de clôture de la Conférence, les trois présidents des séances de travail ont présenté le résumé des délibérations de leur séance respective.

E.1. Première séance de travail : résumé du président

1. Depuis l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de la TEPCO (ci-après appelé « accident de Fukushima Daiichi », les États Membres et l'AIEA n'ont eu de cesse d'en tirer des leçons et de prendre des mesures de manière à examiner la sûreté des installations nucléaires et à s'assurer que les améliorations requises en matière de sûreté sont apportées dans les délais voulus.
2. Il faut reconnaître à la communauté nucléaire tout entière qu'elle a bien réagi suite à l'accident de Fukushima Daiichi en procédant à un examen de grande envergure de nombreuses questions de sûreté en vue d'améliorer la sûreté nucléaire en général. Les mesures prévues par l'AIEA dans le cadre du Plan d'action sur la sûreté nucléaire (ci-après appelé « Plan d'action ») et, en fait, cette conférence même attestent du sérieux avec lequel la communauté nucléaire mondiale cherche à tirer le maximum d'enseignements de l'accident de Fukushima Daiichi. C'est là une base sur laquelle la confiance et l'adhésion des parties prenantes peuvent s'instaurer.
3. Il est particulièrement appréciable et rassurant que le processus d'examen des risques liés aux sites et d'achèvement des évaluations complémentaires de la sûreté (par le biais d'examens nationaux

ou de tests de résistance), entrepris par les États Membres immédiatement après l'accident, touche pratiquement à sa fin. Les résultats de ces évaluations, entreprises pour s'assurer de la robustesse des centrales face à des événements extrêmes, ont été communiqués aux autorités nationales et aux organismes internationaux, et des priorités ont été établies et des financements trouvés pour les améliorations que les États Membres ont jugé nécessaires. Ce classement des priorités montre que les points critiques de la base de sûreté antérieure pour l'exploitation de la centrale doivent continuer de recevoir l'attention voulue. Il est rassurant de noter que, malgré les différences de terminologie et d'approches utilisées, les efforts ont débouché essentiellement sur les mêmes conclusions. Par ailleurs, la similarité des mesures prises est une assurance que les questions importantes n'ont pas été laissées de côté. Le recours préalable aux examens périodiques de la sûreté s'est révélé extrêmement profitable.

4. L'accident de Fukushima Daiichi nous rappelle combien il est crucial d'instaurer un cadre réglementaire efficace pour la sûreté nucléaire, comprenant un organisme expert indépendant (*de jure*, *de facto* et culturellement) et efficace qui soit crédible, fiable, compétent et doté de ressources adéquates. Pour atteindre cet objectif, il faut absolument bien mesurer l'importance des connaissances et des compétences scientifiques et techniques dans la prise de décisions judicieuses et optimales en matière de réglementation. L'importance pour les États Membres de participer à la Conférence internationale sur des systèmes de réglementation nucléaire efficaces, qui se tiendra en 2013 à Ottawa (Canada), a été soulignée.
5. À cet égard, il convient de noter les efforts consentis pour créer la nouvelle Autorité de réglementation nucléaire japonaise comme organisme indépendant, qui ne comprend pas dans son statut des fonctions de promotion nucléaire et qui réunit dans une même instance la sûreté, la sécurité et la réglementation des mesures de contrôle. Il a été rappelé que la nouvelle autorité s'était engagée à prendre en compte les enseignements tirés de l'accident de Fukushima et à tirer pleinement profit des meilleures pratiques internationales, mais aussi et surtout à afficher l'ouverture et la transparence comme valeurs suprêmes.
6. Depuis mars 2011, de nombreux enseignements ont été tirés de l'accident de Fukushima Daiichi, sur les plans non seulement technique et réglementaire mais aussi philosophique et culturel. Comme elle en a été chargée par le Plan d'action, l'AIEA a facilité la mise en commun de ces informations lors de différents événements, dont les réunions d'experts internationaux tenues en 2012 sur la sûreté des réacteurs et du combustible usé, la communication en cas d'urgence nucléaire ou radiologique et la protection contre les séismes et les tsunamis extrêmes, ainsi que la deuxième réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire.
7. Il est rassurant de noter que des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble des 12 mesures prévues dans le Plan d'action. Toutefois, beaucoup de travail devra encore être effectué par l'AIEA, ses États Membres et d'autres dans les années à venir pour améliorer la sûreté nucléaire dans le monde. Ceci coïncide du reste avec un important élément à la base d'une culture de sûreté durable – l'attachement constant à améliorer la sûreté nucléaire.
8. L'accident de Fukushima Daiichi nous rappelle combien il est important d'accorder une attention particulière aux événements externes tels que les inondations, les séismes et les tsunamis. Il a servi d'incitation à la fois au réexamen de la base de conception pour s'assurer que de tels événements externes sont correctement pris en compte et à l'introduction d'un niveau supplémentaire de protection pour prévenir un accident hors dimensionnement ou en atténuer les conséquences, quel que soit l'événement initiateur. Toutefois, il a été noté que davantage de travaux devaient être entrepris pour trouver ce qui constitue une base de conception cohérente et une marge de sûreté raisonnable permettant d'obtenir une résistance hors dimensionnement adéquate. Les évaluations probabilistes peuvent à cet égard représenter une valeur ajoutée.

9. Il est temps à présent d'examiner les informations supplémentaires communiquées à la présente conférence sur les enseignements tirés pour la prévention des accidents graves et sur les différentes manières dont les États Membres ont travaillé à l'élaboration de stratégies de gestion des accidents graves, y compris, entre autres, la mise en place préalable d'équipements supplémentaires à l'intérieur et/ou à l'extérieur du site, et la mise à disposition de procédures d'utilisation de ces équipements.
10. Il importe d'étudier le comportement que la centrale pourrait avoir dans des conditions d'accident hors dimensionnement, c'est-à-dire qu'il faut évaluer l'efficacité des mesures et des caractéristiques de sûreté prévues pour des accidents de dimensionnement et voir si on peut les renforcer de manière à assurer la protection contre des événements qui n'ont pas été préalablement pris en compte au niveau de la conception. Ces mesures de renforcement pourraient être apportées soit en dotant la centrale d'équipements supplémentaires, soit en prévoyant une protection contre les effets d'événements extrêmes.
11. Les capacités d'atténuation des impacts doivent être renforcées en conséquence ; on peut envisager que les systèmes n'intervenant pas habituellement dans les mesures d'atténuation soient éventuellement reclassés (par ex. les systèmes anti-incendie installés pourraient assurer la fonction de sûreté pour le refroidissement du réacteur/de la piscine de combustible usé) afin de compléter de manière satisfaisante les caractéristiques de prévention des accidents. Cela supposerait la mise à jour et le renforcement des consignes de gestion des accidents graves ainsi que des programmes de formation, d'entraînement et d'exercices correspondants de manière à améliorer la capacité d'intervention générale.
12. Il convient d'insister sur le fait que toutes mesures supplémentaires proposées pour le volet atténuation de l'impact des accidents graves ne devraient pas être appliquées au détriment du volet prévention des accidents ; ces deux volets doivent bénéficier d'un appui approprié. La conformité constante et rigoureuse des centrales nucléaires à leur base d'autorisation devrait continuer de donner l'assurance à tout moment que les marges de sûreté garantissent des intervalles de temps suffisants pour répondre à un événement initiateur ainsi que pour apporter des mesures d'atténuation appropriées et assurer une gestion correcte de la progression de l'accident, si nécessaire.
13. Les différentes mesures de sûreté recensées suite à l'accident de Fukushima Daiichi serviront certes à améliorer la sûreté, mais l'exercice d'une vigilance constante sera toujours primordial, sachant que ce domaine ne peut tolérer la moindre complaisance et n'exige rien de moins qu'un engagement fort à améliorer la sûreté. L'instauration d'une culture de sûreté solide et durable est cruciale. Les détenteurs de licences et les responsables de la réglementation doivent être constamment à l'affût de tout signe avant-coureur d'une éventuelle dégradation de la sûreté qui pourrait directement ou indirectement avoir un impact sur le public. D'autres facteurs de développement d'une culture de sûreté dynamique ont été notés, notamment que de gros efforts étaient nécessaires pour ancrer les attributs d'une solide culture de sûreté, tels qu'une communication et une formation ouvertes, dans une culture dominante mieux établie. Il a aussi été noté que la transparence des résultats des missions d'examen par des pairs était essentielle, ce qui permet d'assurer que les organismes de réglementation travaillent dans un esprit d'ouverture et de transparence et, ce faisant, de renforcer la confiance et l'adhésion.
14. Si les concepts énoncés dans la stratégie de défense en profondeur sont toujours valables, l'application de la défense en profondeur doit encore être renforcée. Ce renforcement suppose notamment : l'application spécifique de mesures de sûreté à la prévention des accidents et à l'atténuation de leurs conséquences ; le renforcement de ces mesures d'atténuation pour assurer l'intégrité du confinement ; le réexamen périodique des risques externes pour assurer l'adéquation

des marges de sûreté et des mesures de protection ; l'assurance que les ressources sont disponibles et exploitables pour pouvoir faire face à des événements comme la perte prolongée des alimentations électriques ou la perte de la source froide ultime. Il faut en outre : évaluer les effets d'une combinaison d'aléas naturels extrêmes ; étudier, au moyen des approches techniques les plus récentes, les incertitudes associées aux aléas naturels extrêmes ; tenir compte de la propagation de l'accident entre les différentes tranches sur des sites nucléaires à plusieurs tranches ainsi que de son impact sur la préparation d'urgence et sur le programme de gestion des accidents graves. L'AIEA et ses États Membres devraient consacrer davantage d'efforts à ces domaines et à la diffusion des résultats de sorte que la mise en œuvre de la défense en profondeur puisse être améliorée. L'AIEA prévoit d'organiser une conférence pour traiter cette question.

15. Un enseignement majeur tiré de l'accident de Fukushima Daiichi est qu'il faut avoir des barrières efficaces et indépendantes dans le système national de sûreté nucléaire aux niveaux de l'exploitant, de l'organisme de réglementation et des parties prenantes. C'est pourquoi l'accent a été très largement mis sur le renforcement des mécanismes d'examen international par des pairs pour les exploitants et les organismes de réglementation nucléaires dans le monde, mais aussi sur la promotion de l'ouverture et de la transparence pour que ces derniers soient tenus de rendre des comptes aux parties prenantes – au public en particulier – de manière à susciter davantage la confiance et l'adhésion. Cela supposera qu'ils s'engagent à accepter d'être remis en question, à apprendre des autres et à se tenir mutuellement responsables, ce qui demande qu'ils travaillent dans un cadre international en faisant preuve de coopération, de collaboration et de confiance mutuelle. Par ailleurs, il faudra qu'une plus grande attention soit portée aux facteurs organisationnels pour chacune des barrières des systèmes nationaux et internationaux.
16. L'accident de Fukushima Daiichi fait ressortir l'importance de la prévention des accidents, même s'il n'y a pas eu d'important impact sanitaire direct lié aux rayonnements suite à certaines séquences d'événements, qui ont néanmoins entraîné de graves perturbations au plan social. Il est la démonstration que les évaluations réglementaires doivent mettre davantage l'accent sur les impacts environnementaux et sociétaux plus étendus.
17. Les nouveaux enseignements qui ont été tirés devront aussi être appliqués à des domaines cruciaux comme l'efficacité de la réglementation, les facteurs humains et organisationnels, les examens périodiques de la sûreté, les accidents graves et la détermination du terme source pour la radioprotection.
18. L'adoption par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire et son approbation unanime par les États Membres à la session de 2011 de la Conférence générale ont été cruciales dans le bilan des enseignements tirés et dans la mise en œuvre de mesures pour améliorer la sûreté.
19. Des progrès significatifs ont été enregistrés, mais il reste beaucoup à faire dans le cadre du Plan d'action. Il est important pour toutes les parties concernées – organismes de réglementation nucléaire, exploitants de centrale, pouvoirs publics ou organisations internationales – de maintenir la dynamique collective créée depuis 15 mois et l'adoption du Plan d'action en vue de l'amélioration de la sûreté nucléaire partout dans le monde.
20. Toutes ces réflexions se fondent sur une approche fondamentale de la sûreté nucléaire, à savoir celle de l'amélioration continue – quel que soit le niveau de sûreté atteint, l'amélioration est une quête perpétuelle.

E.2. Deuxième séance de travail : résumé du président

1. Le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire a été adopté par le Conseil des gouverneurs et approuvé par tous les États Membres à la cinquante-cinquième session de la Conférence générale, en septembre 2011. L'objectif ultime du Plan d'action est de renforcer au niveau mondial la sûreté nucléaire, la préparation pour les situations d'urgence et la protection des personnes et de l'environnement contre les rayonnements.
2. Plus d'un an après son adoption, des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble des 12 mesures prévues dans le Plan d'action. D'importantes activités continuent d'être menées dans plusieurs domaines clés comme : l'évaluation de la vulnérabilité de la sûreté des centrales nucléaires ; le renforcement des services d'examen par des pairs de l'AIEA ; le réexamen et le renforcement des normes de sûreté de l'AIEA ; l'amélioration des capacités de préparation et de conduite des interventions d'urgence, l'intensification et la poursuite de la création de capacités ; enfin l'extension et le renforcement de la communication et de l'échange d'informations avec les États Membres, les organisations internationales et le public. Ces activités contribuent au renforcement du cadre mondial de sûreté nucléaire.
3. Plusieurs États Membres sont actuellement en train d'élaborer activement leur propre plan d'action en matière de sûreté nucléaire pour pouvoir appliquer le Plan d'action de l'AIEA. Tous les États Membres sont encouragés à élaborer un plan d'action national en tenant compte des systèmes nationaux respectifs. L'AIEA offre un soutien aux États Membres pour l'élaboration de ce plan d'action national basé sur le Plan d'action de l'AIEA.
4. Les services d'examen par des pairs de l'AIEA continuent d'être très demandés. Ils ont été renforcés depuis l'accident de Fukushima Daiichi, et l'AIEA mène une collaboration continue avec les États Membres pour continuer à les améliorer. De nombreuses missions ont été effectuées dans tous les domaines de la sûreté nucléaire, notamment les missions OSART (Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation), EPREV (Examen de la préparation aux situations d'urgence), IRRS (Service intégré d'examen de la réglementation) et DSRS (Service d'examen de la sûreté de la conception). La transparence des résultats des services d'examen par des pairs est essentielle pour le renforcement de la sûreté.
5. Les États Membres qui possèdent des centrales nucléaires ont fait de gros progrès dans le renforcement de la sûreté nucléaire en procédant à des tests de résistance puis en appliquant les mesures préconisées à l'issue de ces tests. Ces États Membres ont pratiquement tous conduit de tels tests de résistance.
6. Il a été procédé à un réexamen exhaustif des normes de sûreté de l'AIEA, en particulier des prescriptions de sûreté pour les centrales nucléaires et l'entreposage du combustible usé. Si aucune insuffisance n'a été recensée dans les prescriptions de sûreté, on envisage néanmoins de renforcer ces prescriptions dans des domaines où il s'agit par exemple de faire face à une perte prolongée d'alimentation électrique, d'identifier correctement les risques externes potentiels et d'assurer la sûreté dans des conditions d'accident grave.
7. Pour renforcer la sûreté nucléaire dans le monde, l'une des mesures les plus efficaces est que les États Membres utilisent le plus possible et avec un maximum d'efficacité les normes de sûreté de l'AIEA de manière systématique. L'AIEA offre, dans le cadre de ses services d'examen par des pairs, appui et assistance pour l'application des normes de sûreté de l'AIEA dans tous les domaines de la sûreté.
8. Le mémorandum d'accord entre l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO) et l'AIEA prévoit une coopération dans plusieurs domaines importants comme la coordination de la

programmation des missions AIEA d'examen par des pairs OSART et WANO, le développement de l'échange d'informations et la collaboration en cas d'événement grave dans une centrale nucléaire ou une installation du cycle du combustible. Il a été rappelé que la responsabilité de la sûreté nucléaire incombe à chaque État Membre et à chaque organisme exploitant.

9. Une bonne préparation et une intervention efficace en cas d'urgence nucléaire ou radiologique sont essentielles pour pouvoir éviter ou réduire le plus possible l'impact d'un tel événement. L'accident nucléaire de Fukushima Daiichi fait ressortir l'importance de la préparation et de la conduite des interventions d'urgence à tous les niveaux – local, national et international.
10. Le rôle d'intervention de l'AIEA face à une urgence nucléaire ou radiologique a été élargi pour qu'elle puisse procéder à l'analyse de la situation d'urgence, de ses conséquences potentielles et des prévisions de scénarios possibles, et partager les résultats de cette analyse avec les États Membres. Il faut que les efforts dans ce sens se poursuivent avec l'appui des États Membres et en se servant du Réseau d'intervention et d'assistance de l'AIEA (RANET). Pour s'acquitter efficacement de cette fonction, l'AIEA devrait disposer dans une situation d'urgence d'informations plus étendues grâce à des procédures préalablement établies pour l'échange d'informations.
11. En vue de renforcer encore les dispositifs d'assistance au plan international, RANET a été consolidé avec l'élaboration de nouvelles orientations indiquant aux membres du réseau leurs attributions et responsabilités et les mesures à prendre pour se préparer à une assistance, la demander et la recevoir. Comme domaine fonctionnel supplémentaire, il a été proposé de fournir des évaluations et des conseils aux autorités compétentes sur les activités à mener sur le site pour atténuer les conséquences lorsqu'une urgence survient dans une installation nucléaire. Les États Membres ont été encouragés à enregistrer dans RANET leurs capacités nationales disponibles de manière à renforcer encore le réseau.
12. Le service d'examen par des pairs EPREV a encore été consolidé avec la prise en compte des enseignements tirés jusqu'ici, ce qui permet aux États Membres de recevoir actuellement un appui et une assistance plus efficaces. En 2012, l'AIEA a effectué huit missions EPREV, ce qui constitue un record annuel depuis le lancement du programme. Les États Membres, surtout ceux qui possèdent des centrales nucléaires, sont encouragés à utiliser ce service de l'AIEA, car il permet de faire une évaluation complète des dispositions et des capacités nationales en matière de préparation et conduite des interventions d'urgence.
13. Conformément à la stratégie recommandée dans le rapport final sur le Plan d'action international pour le renforcement du système international de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique, le Groupe d'experts sur la préparation et la conduite des interventions d'urgence (EPREG) a été créé pour conseiller le Secrétariat de l'AIEA sur des stratégies de renforcement et de maintien d'une bonne préparation internationale aux situations d'urgence nucléaire ou radiologique.
14. Grâce à l'appui continu qu'elle leur fournit sous forme d'activités de formation et d'exercices, l'AIEA aide les États Membres à renforcer leurs capacités nationales de préparation et de conduite des interventions d'urgence. Il importe de poursuivre de tels efforts de renforcement des capacités aux niveaux national, régional et international. Les États Membres sont encouragés à effectuer des simulations et des exercices de terrain en utilisant des scénarios réalistes.
15. Le Secrétariat de l'AIEA et les États Membres ont fait des progrès pour ce qui est d'améliorer l'information du public et d'accroître la transparence et la communication dans des situations d'urgence. Il importe d'assurer une communication plus efficace avec toutes les parties prenantes et avec le public afin de regagner sa confiance.

16. Des progrès significatifs ont été enregistrés, mais il reste beaucoup à faire dans le cadre du Plan d'action pour améliorer la sûreté dans le monde. Des efforts conjoints et un engagement plein et entier du Secrétariat de l'AIEA, des États Membres et d'autres parties prenantes sont nécessaires pour une mise en œuvre complète et efficace du Plan d'action. Le renforcement de la sûreté nucléaire devrait toujours être considéré comme un chantier perpétuel.
17. L'AIEA continuera de jouer un rôle central dans le renforcement du cadre mondial de sûreté nucléaire, y compris dans la préparation d'un rapport exhaustif sur l'accident de Fukushima Daiichi, qui doit être finalisé en 2014.

E.3. Séance de travail 3 : résumé de la présidente

1. Des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre du Plan d'action au niveau de la protection des personnes et de l'environnement contre les rayonnements ionisants. La présente conférence est importante car elle permet de faire le point sur les enseignements tirés et les améliorations apportées à ce jour.
2. Les conséquences radiologiques d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique ne respectent pas les frontières nationales ; une coopération internationale efficace est dès lors vitale afin de protéger les personnes contre des expositions imprévues aux rayonnements ionisants.
3. Lors de l'application des concepts et principes de radioprotection pendant les phases de remédiation et de déclassement consécutives à une situation d'urgence nucléaire ou radiologique, il convient de tenir compte des éléments suivants dans le processus décisionnel : réalisme des évaluations de dose, harmonisation des approches concrètes, contrôle et caractérisation des niveaux de radioactivité dans l'environnement, et orientations, à l'échelle nationale et locale, pour les citoyens touchés.
4. Les coefficients de risque radiologique relatifs aux effets sanitaires potentiels et les limites des études épidémiologiques pour l'attribution des effets des rayonnements à la suite d'une exposition à de faibles doses de rayonnement doivent être interprétés correctement. Il est essentiel d'expliquer ces limites de manière à illustrer clairement pourquoi les doses efficaces collectives obtenues par agrégation de très faibles doses individuelles ne devraient pas être utilisées pour attribuer des effets sanitaires à des situations d'exposition aux rayonnements, que ce soit de manière rétrospective ou prospective.
5. L'objectif ultime de la remédiation après une situation d'urgence nucléaire ou radiologique est de réduire l'exposition de la population aux rayonnements due à des situations existantes et d'améliorer l'environnement contaminé par des substances radioactives, afin de permettre aux résidents de regagner leur maison et de reprendre leurs occupations. À cette fin, les États Membres devraient avoir mis en place, à un stade précoce de leur programme nucléaire, des politiques et des stratégies de remédiation des zones contaminées, notamment pour la remédiation de zones urbaines et rurales pour un large éventail de conditions environnementales. Pour être efficace, un programme de remédiation devrait couvrir les questions juridiques, socioéconomiques et technologiques conformément aux normes de sûreté de l'AIEA et aux prescriptions et principes directeurs nationaux.
6. S'agissant de la transition efficace d'une situation d'exposition d'urgence à une situation d'exposition existante et de la remédiation des zones touchées, il convient de définir des orientations claires au niveau national, avec la participation de toutes les parties prenantes.
7. Souvent, les actions de remédiation génèrent des déchets, ce qui influence la stratégie retenue pour la mise en œuvre ; de plus, ces déchets doivent être gérés de manière appropriée.

8. Il est important de recueillir les expériences acquises et les enseignements tirés au niveau mondial dans le domaine de la remédiation et du déclasséement des installations nucléaires à la suite de situations d'urgence nucléaire ou radiologique, mais aussi de disséminer ces informations au travers de l'AIEA et d'une coopération avec la communauté internationale. Les enseignements tirés de ces activités devraient contribuer à renforcer la sûreté et l'efficacité des activités futures de remédiation et de déclasséement dans le monde.
9. Il est important de rechercher des technologies plus efficaces et efficaces en vue de l'optimisation de la remédiation des points de vue de la sûreté, du coût et du temps, par le biais de la recherche-développement et de projets de démonstration.
10. Il est important d'accroître les compétences des États Membres dans la sélection et l'utilisation de technologies pour la caractérisation et la remédiation de zones touchées par une situation d'urgence nucléaire ou radiologique. Les États Membres ont été encouragés à échanger des informations sur les réseaux et programmes de surveillance existants et sur les pratiques et expériences passées dans le domaine de la gestion de terres contaminées à la suite de situations d'urgence nucléaire ou radiologique.
11. Une étroite coordination entre tous les organismes concernés, notamment les autorités compétentes et les professionnels dans les domaines de la santé, de la sécurité sanitaire des aliments, de la protection civile, de la radioprotection, de l'environnement, du transport, du commerce et des douanes, est nécessaire en vue d'une mise en œuvre efficace des stratégies de remédiation après une situation d'urgence nucléaire ou radiologique.
12. Les efforts déployés par le Japon et les progrès enregistrés dans la remédiation hors site et la gestion des déchets ont été reconnus. Le Japon a été encouragé à continuer de communiquer des informations sur les résultats et l'avancement du déclasséement de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de la TEPCO, de la remédiation hors site et de la gestion des déchets. Il a été noté qu'à la demande du gouvernement japonais, le Secrétariat de l'AIEA avait organisé une mission pour faciliter la remédiation de zones radiocontaminées hors du site de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de la TEPCO.
13. Le Secrétariat de l'AIEA a été encouragé à continuer à fournir une assistance et un appui au Japon pour la remédiation des vastes superficies de terres contaminées à la suite de l'accident de Fukushima Daiichi. Il a par ailleurs été jugé important d'aider les États Membres à accroître leurs compétences dans le domaine de la caractérisation et de la remédiation de sites touchés par des situations d'urgence nucléaire ou radiologique.
14. L'importance de la coopération internationale en vue de l'estimation de l'impact sur l'homme des rejets de matières radioactives lors d'un accident nucléaire a été soulignée. À cet égard, les efforts déployés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour publier des rapports sur l'estimation préliminaire des doses et sur l'évaluation préliminaire du risque pour la santé humaine dans le cadre de l'accident de Fukushima Daiichi ont été accueillis avec satisfaction. Les travaux en cours du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR) sur l'évaluation des niveaux d'exposition individuelle et des risques radiologiques attribuables à l'accident, ont aussi été appréciés. Il en a été de même de la présentation donnée par l'UNSCEAR en la matière.
15. Il est important de renforcer, à l'échelle mondiale, les méthodes de contrôle des aliments, notamment des produits agricoles et halieutiques, à tous les stades de leur production et de leur distribution, afin d'en garantir la conformité avec les valeurs de référence relatives aux substances radioactives présentes dans les aliments dans les régions touchées.

16. Les travaux du Secrétariat de l'AIEA en vue de l'examen des critères génériques pour les matières radioactives présentes dans les denrées alimentaires, les aliments pour animaux et l'eau potable, en coopération avec l'OMS et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), y compris la Commission du Codex Alimentarius, ainsi que d'autres organisations internationales compétentes, ont été accueillis avec satisfaction. Cet examen permettra de déterminer comment clarifier, harmoniser et, le cas échéant, actualiser les documents d'orientation sur les niveaux de contamination dans les denrées alimentaires, les aliments pour animaux et l'eau potable après des incidents nucléaires ou radiologiques. Les résultats de cet examen devraient être connus d'ici la fin de 2013.
17. Ces travaux, qui permettront de déterminer comment clarifier, harmoniser et, le cas échéant, actualiser les documents d'orientation sur les niveaux de contamination dans ces éléments après des situations d'urgence nucléaire ou radiologique, ont bénéficié d'un appui. À cet égard, les présentations données par l'OMS et la FAO ont été appréciées.
18. L'AIEA a été encouragée à poursuivre l'examen et l'actualisation des stratégies de contrôle des personnes, en mettant particulièrement l'accent sur les enfants et sur l'environnement et les aliments, en coopération avec l'OMS et d'autres organisations compétentes, en vue de faciliter l'évaluation des doses et la prise de décisions concernant les contremesures et la remédiation, et d'établir un rapport technique qui sera mis à la disposition des États Membres.
19. La communication avec le public est un outil important pour la promotion d'actions efficaces en vue de la protection de la santé humaine et de l'environnement et, plus généralement, de l'amélioration des conditions de vie dans les zones touchées par des rejets importants. Elle doit tenir compte des considérations sanitaires, environnementales, économiques, sociales, psychologiques, culturelles, éthiques et politiques, qui sont pour la plupart susceptibles d'influencer les actions à prendre. Une communication efficace permettra de gérer les effets de la pression économique et sociale, notamment le stress, la dépression et les craintes post-traumatiques.
20. Dans toute communication au public relative à la radioprotection, il convient de reconnaître que le langage utilisé par les experts dans ce domaine est complètement étranger au grand public. Il est très important d'avoir dès le début une communication régulière et de parler d'une même voix, sur la base d'éléments scientifiques dûment validés. Des points de vue extrêmes ne reposant pas sur ces fondements scientifiques peuvent alarmer inutilement la population et être vraiment nuisibles.
21. Des principes directeurs permettant une gestion précise et opportune de l'information sont nécessaires, non seulement pour les populations vivant à proximité d'une centrale nucléaire, mais aussi pour toutes les personnes susceptibles d'être touchées par une situation d'urgence nucléaire ou radiologique. La communication doit être complètement ouverte et honnête, en langage simple ; les avis prodigués doivent être clairs, concis et concrets ; un message rassurant doit être donné, lorsqu'il y a lieu de le faire ; et les connaissances nécessaires doivent être partagées avec le public.
22. La mise en œuvre des normes de sûreté de l'AIEA et une coopération plus étroite entre les réseaux pertinents d'organismes de réglementation, les exploitants nucléaires, les organismes d'appui technique et l'AIEA dans le domaine de la remédiation et du déclassé ont été fortement encouragées.
23. Les États Membres disposant de programmes nucléaires incluant l'utilisation de matières radioactives ont été vivement encouragés à accueillir à titre volontaire des examens par des pairs de l'AIEA, y compris des examens de suivi, de manière régulière, dans le domaine de la

remédiation et du déclassé, mais aussi à mettre les parties pertinentes des résultats de ces examens à la disposition du public en temps voulu.

24. La réunion d'experts internationaux de l'AIEA concernant la remédiation et le déclassé après une situation d'urgence nucléaire ou radiologique, prévue en janvier 2013, constituera une étape importante qui témoignera d'une meilleure compréhension des questions techniques, sociales, environnementales et économiques à prendre en considération dans le cadre des activités de remédiation et de déclassé à la suite d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique.
25. Un intérêt a été exprimé pour la déclaration du Japon faisant état de son intention d'accueillir l'année prochaine une mission internationale d'experts de l'AIEA sur le déclassé de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. La demande de ce pays à l'AIEA en vue de la création éventuelle d'un groupe consultatif international sur le déclassé a également retenu l'intérêt.
26. Des progrès notables ont été enregistrés, mais il reste beaucoup à faire dans le cadre du Plan d'action. Il est important pour toutes les parties concernées – organismes de réglementation nucléaire, exploitants de centrale, pouvoirs publics ou organisations internationales – de maintenir la dynamique collective créée depuis l'adoption du Plan d'action il y a quinze mois en vue de l'amélioration de la sûreté nucléaire dans le domaine de la protection des personnes et de l'environnement partout dans le monde.

F. Observations finales

18. À la suite des résumés des présidents, la Conférence a conclu ses travaux avec les allocutions de clôture du Directeur général adjoint de l'AIEA chargé du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires et des coprésidents de la Conférence, les représentants permanents du Japon et de la Malaisie auprès de l'AIEA.

19. La Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire a constitué une excellente occasion de partager avec les ministres et experts de la communauté internationale les connaissances et enseignements qui ont été dégagés de l'accident survenu dans la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de la TEPCO, de gagner encore en transparence et d'examiner les progrès des efforts déployés au niveau international pour renforcer la sûreté nucléaire, notamment grâce à la mise en œuvre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire.

20. La Conférence a constitué une bonne occasion de reconfrmer les engagements en faveur de la sûreté nucléaire et a permis à nombre de participants de se rendre sur le site de l'accident et dans les zones où une remédiation est en cours, mais aussi de prendre connaissance directement des conditions complexes et difficiles dans lesquelles les travailleurs de la centrale nucléaire ont dû réagir face à l'accident, et de la complexité du travail qui est accompli et sera accompli à l'avenir en vue d'atténuer les conséquences de l'accident.

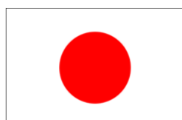
21. Les efforts déployés par la Préfecture de Fukushima et son gouverneur, M. Sato, par la ville de Koriyama et ses habitants, et par le gouvernement et le peuple japonais pour mettre à disposition d'excellentes installations d'accueil dans le cadre de la Conférence et donner aux délégués un avant-goût de la beauté de cette région et de son hospitalité, ont été appréciés.

22. La coopération efficace entre le gouvernement japonais et l'Agence tout au long de la préparation et de l'organisation de la Conférence, les précieuses contributions apportées par les présidents des trois séances de travail, les orateurs invités, les participants aux tables rondes et les secrétaires

scientifiques, ainsi que l'ensemble des délégués, ont contribué à la réussite de la Conférence ministérielle de Fukushima.

**Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire
15-17 décembre 2012
Préfecture de Fukushima (Japon)**

PROGRAMME



**Conférence ministérielle de Fukushima
sur la sûreté nucléaire
15-17 décembre 2012
Préfecture de Fukushima (Japon)**

PROGRAMME

Lieu de la conférence : Séances plénières : salle C (rez-de-chaussée)

Centre de la foire commerciale « Big Palette Fukushima »
Minami 2-52
Koriyama
Préfecture de Fukushima
Japon 963-0115

Séances de travail 1, 2 et 3 : salle des conventions (rez-de-chaussée)

Centre de la foire commerciale « Big Palette Fukushima »

Les travaux de la conférence se dérouleront dans les langues officielles de l'AIEA (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) ainsi qu'en japonais, et les déclarations faites dans l'une de ces langues pendant les réunions feront l'objet d'une interprétation simultanée dans les autres langues.

Afin d'aider les interprètes, il est demandé aux délégués de remettre bien à l'avance le texte de leur déclaration au secrétariat de la conférence et de parler à un rythme raisonnable.

L'interprétation est destinée à faciliter la communication et non à donner un compte rendu faisant foi des délibérations.

Vendredi 14 décembre 2012

14 heures – 20 heures *Inscription des délégués*

Samedi 15 décembre 2012

8 heures *Inscription des délégués*

9 h 30 – 12 h 30 **Séance plénière**

Coprésidents : S.E. M. Gemba, Ministre japonais des affaires étrangères
S.E. M. Fadillah bin Hj. Yusof, Vice-Ministre malaisien des sciences,
de la technologie et de l'innovation

Secrétaires scientifiques : M. G. Caruso, Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires, AIEA
M. T. Hatori, Directeur, Division de la coopération internationale sur
l'énergie nucléaire, Ministère des affaires étrangères du Japon

Allocution d'ouverture des coprésidents de la conférence

Déclaration au nom du pays hôte

Déclaration liminaire de M. Y. Amano, Directeur général de l'AIEA

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

M. K-J. Tokaiev, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève,
Secrétaire général de la Conférence du désarmement

suivis des

Déclarations des ministres/chefs de délégation

12 h 30 – 14 heures **Pause déjeuner**

Déjeuner de travail à l'intention des chefs de délégation offert par
le Ministre japonais des affaires étrangères, coprésident de la conférence,
salle des conventions

14 heures -17 heures* **Séance plénière (suite)**

Déclarations des ministres/chefs de délégation

18 h 30 – 20 heures **Réception de bienvenue offerte par la Préfecture de
Fukushima, salle A**

* - Publication d'un document récapitulatif au plus tard à la fin de la séance plénière, 15 décembre 2012.
- Conférence de presse conjointe des coprésidents après la séance plénière.

Dimanche 16 décembre 2012

10 heures – 13 heures Séance plénière (suite si nécessaire)

Déclarations des chefs de délégation

10 heures – 13 heures Séance de travail 1 Enseignements tirés de l'accident de la centrale nucléaire de la TEPCO à Fukushima

Président : M. M. Weightman, inspecteur en chef des installations nucléaires, Bureau de la réglementation nucléaire (Royaume-Uni)

Secrétaires scientifiques : M. P. Hughes, Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires, AIEA
M. T. Bannai, coordonnateur de la réglementation de la sûreté pour les affaires internationales
Secrétariat de l'Autorité de réglementation nucléaire
Ministère de l'environnement du Japon

10 heures Observations liminaires du Président

10 h 10 – 10 h 50 Exposés liminaires :

Aperçu des enseignements tirés de l'accident et des mesures visant à atténuer ses conséquences et à prévenir un accident

M. S. Tanaka, Président, Autorité de réglementation nucléaire du Japon

Sûreté d'exploitation des installations nucléaires et protection des centrales nucléaires contre les accidents graves et les risques naturels extrêmes

M. R. Meserve, Président, Groupe international pour la sûreté nucléaire (INSAG)

10 h 50 – 11 h 50 Exposés des experts :

M. P. Jamet, Président, Conseil d'examen des tests de résistance par des pairs, Groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire (ENSREG)

M. B. Borchardt, Directeur exécutif des opérations, Commission de la réglementation nucléaire (États-Unis d'Amérique)

M. L. Vinhas, Représentant permanent du Brésil auprès de l'AIEA et de l'OTICE

M. Y.W. Park, Président, Institut de sûreté nucléaire de la République de Corée

M. S. Duraisamy, Vice-président, Office de réglementation de l'énergie atomique (Inde)

M. V.S. Bezzubtsev, Vice-président, Service fédéral de supervision environnementale, technologique et nucléaire de Russie (Rostekhnadzor) (Fédération de Russie)

11 h 50 – 13 heures Discussions suivies du résumé du Président

13 heures – 15 heures Pause déjeuner

Lundi 17 décembre 2012

9 heures – 12 heures Séance de travail 3 Protection des personnes et de l'environnement contre les rayonnements ionisants

Président : M^{me} A Dela Rosa, Directrice, Institut philippin de recherche nucléaire (PNRI),

Secrétaires scientifiques : M. P. Vincze, Département de l'énergie nucléaire, AIEA
M. K. Sakai, Directeur, Centre de recherche sur la radioprotection, Institut national
des sciences radiologiques (NIRS) (Japon)

9 heures Observations liminaires du Président

9 h 10 – 9 h 50 **Exposés liminaires :**

Radioprotection et communication au public sur la radioactivité
M. C. Clement, secrétaire scientifique, Commission internationale de
protection radiologique (CIPR)
M. J. Lochard, membre de la Commission principale de la CIPR

Activités relatives à la remédiation et tâches liées à
la recherche-développement pour les activités hors site
M. J.C. Lentijo, Directeur, Division du cycle du combustible nucléaire et de la
technologie des déchets, Département de l'énergie nucléaire, AIEA

9 h 50 – 11 heures **Exposés des experts :**

M^{me} M. Neira, Directrice, Département Santé publique et environnement,
Organisation mondiale de la santé (OMS)

M. W. Weiss, Président, Comité scientifique des Nations Unies pour
l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR)

M. J.M. Poirson, Fonctionnaire principal chargé de la sécurité sanitaire
des aliments, Système de prévention et de réponse rapide contre les
ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes,
Unité de la sécurité sanitaire des aliments, Division de la nutrition et de la
protection des consommateurs, Département de l'agriculture et de la protection
des consommateurs, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
l'agriculture (FAO)

M. O. Phillips, haut responsable de l'Autorité nationale de réglementation nucléaire
d'Afrique du Sud

M. M. Uchibori, Vice-gouverneur, Préfecture de Fukushima (Japon)

M. T. Konoe, Président, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et
du Croissant-Rouge

M. V. Sucha, Directeur général adjoint, Centre commun de recherche de
la Commission européenne (CE)

11 heures – 12 heures Discussions suivies du résumé du Président

12 heures – 13 heures **Pause**

13 heures – 14 heures Séance plénière

Présentation des résumés des séances de travail par les présidents

Allocutions de clôture de l'AIEA

Allocutions de clôtures des coprésidents

Manifestations organisées en marge de la Conférence

15 -17 décembre

- Expositions d'affiches et vente de produits et d'articles locaux par la Préfecture de Fukushima
- Expositions d'affiches de l'AIEA
- Expositions d'affiches du gouvernement japonais (Autorité de réglementation nucléaire)

15 décembre

Réunion d'information du gouvernement japonais sur l'accident des centrales nucléaires de la TEPCO à Fukushima Dai-ichi (Agence des ressources naturelles et de l'énergie)

Visite guidée vidéo de la centrale nucléaire de la TEPCO à Fukushima Daiichi

- Heures : 12 h 30-13 h 45, 13 h 45-14 h
- Lieu : petites salles de réunion 2 et 3 (3^e étage, Big Palette Fukushima)
- Langue : anglais

État d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route à moyen et à long terme sur le déclasserement des tranches 1 à 4 de la centrale nucléaire de la TEPCO à Fukushima Daiichi

- Heure : 17 h-18 h 30
- Lieu : petites salles de réunion 2 et 3 (3^e étage, Big Palette Fukushima)
- Langue : anglais

16 décembre

Réunion d'information du gouvernement japonais sur l'accident des centrales nucléaires de la TEPCO à Fukushima Dai-ichi (Autorité de réglementation nucléaire, Ministère de l'environnement, Organisation japonaise de sûreté de l'énergie nucléaire, Agence des ressources naturelles et de l'énergie, et Compagnie d'électricité de Tokyo)

- Heures : 13 h 30-15 heures ; 18 h 30-20 heures
- Lieu : petites salles de réunion 2 et 3 (3^e étage, Big Palette Fukushima)
- Langue : anglais

Réunion d'information organisée par l'AIEA et la délégation canadienne

Conférence internationale de l'AIEA sur des systèmes de réglementation nucléaire efficaces : traduire l'expérience en améliorations de la réglementation

-Heure : 18 h 30-19 heures

-Lieu : petite salle de réunion 1 (3^e étage, Big Palette Fukushima)

-Langue : anglais

17 décembre

Réunion d'information organisée par l'université de médecine de Fukushima

Réunion d'information sur le programme d'enquête sur la gestion de la santé de Fukushima

-Heure : 12 heures-13 heures

-Lieu : petites salles de réunion 2 et 3 (3^e étage, Big Palette Fukushima)

-Langue : anglais